

Ville de MARSANNAY-LA-COTE

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

DEMANDE DE COUPE AFFOUAGERE HIVER 2024/2025

A retourner en Mairie avant le vendredi 27 septembre 2024 (dernier délai)

Rappel : sont admises au partage de l'affouage, les personnes (une par foyer) ayant domicile fixe et réel dans la commune au moment de l'inscription (☞ exclusion des résidences secondaires).

Je soussigné(e) :

Nom

Prénom

Adresse
N° Rue

21160 MARSANNAY-LA-COTE

Téléphone Fixe et/ou port.

Email

Reconnais sur l'honneur avoir un système de chauffage au bois pour ma résidence principale située sur la commune de Marsannay-la-Côte.

Conformément au règlement, si le tirage au sort me désigne bénéficiaire, je m'engage :

- ✓ A utiliser ce bois pour ma consommation de chauffage personnelle ;
- ✓ A souscrire une assurance pour tout dommage, à autrui ou à moi-même, résultant de l'exploitation de la coupe de bois qui m'aura été délivrée (chute d'un arbre, incendie, accident...) que ce soit par faute, maladresse, imprudence, inattention, négligence ou autre ;
- ✓ A me conformer aux instructions contenues dans le règlement d'affouage.

A Marsannay-la-Côte

Le2024

Signature et mention « lu et approuvé »

- (1) Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois (copie de facture d'électricité, téléphone, quittance de loyer...) ou annuel (impôts, acte propriété...)
- (2) Joindre une attestation d'assurance en cours de validité
- (3) Le règlement d'affouage est disponible à l'accueil et sur le site de la mairie. Le coupon « engagement personnel » page 5 devra être retourné, complété et signé.

Cette fiche est à déposer avant le vendredi 27 septembre 2024 (dernier délai) à l'accueil de la Mairie - Place Jean Bart 21160 MARSANNAY-LA-COTE

Tél : 03.80.54.09.07 – mail : services-techniques@marsannaylacote.fr